



A vos cultures

N° 14 – 15 mai 2019

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal n°13.

A RETENIR :

Colza :

Fin floraison dans une majorité de parcelles.

Céréales :

Blé : pression septoriose faible, attention à la rouille jaune détectée depuis maintenant 3 semaines principalement en Sologne et Bocage.

Orge : Retour de l'oïdium et de l'helminthosporiose, la protection doit être en place.

Triticale : Pas ou peu d'évolution des maladies.

Maïs : pas ou peu de ravageurs de début de cycle

COLZA : Fin floraison dans la majorité des parcelles, fin de risque sur les ravageurs de fin de cycle et absence de symptôme de sclérotinia. Voir BSV de cette semaine pour plus de détails.

CEREALES

BLE

Pour les 26 parcelles observées cette semaine, 73 % d'entre elles ont atteint ou dépassé le stade le stade gonflement. Voir le détail dans le BSV de cette semaine.

MALADIES DU FEUILLAGE :

ATTENTION, la rouille jaune continu d'être signalée dans le réseau et hors réseau, maintenir la surveillance.



Photos réalisées la semaine dernière par un agriculteur du Nord Allier (Neure) sur la variété NEMO.

Vis-à-vis de la septoriose, la situation reste globalement saine. Seules 5 parcelles du réseau signalent des symptômes de septoriose sur F3 avec 10 et 20 % de feuilles touchées.

Pour l'Allier, même si les blés sont peu développés en taille, le stade gonflement début épiaison est atteint sur les secteurs de Sologne et du Bocage, pour les autres secteurs le stade gonflement est atteint.

La protection vis-à-vis des maladies a dû être réalisée dans les secteurs les plus précoces et elle est en cours sur les secteurs plus tardifs. Rappel, dans l'idéal le traitement doit être positionné au stade dernière feuille étalée sauf en cas de foyers de rouille jaune qui nécessiteront une intervention rapide quel que soit le stade.

Pour les variétés sensibles à la rouille brune et/ou présence de rouille jaune (note inférieure ou égale à 5) :

- **PRIAXOR EC 0.5 I** (fluxapyroxad 75 g/l + pyraclostrobine 150 g/l) + **RELMER PRO 0.5 I** (metconazole 90 g/l) environ 42 €
- **VIVERDA 1 I** (époconazole 50 g/l + boscalid 140 g/l + pyraclostrobine 60 g/l) environ 38 € (**dernière campagne d'utilisation**)
- **ELATUS ERA 0.65 I** (Benzovindiflupyr 75 g/l + prothioconazole 150 g/l) environ 44 €
- **CERIX/VOXAN 1 I** (époconazole 42 g/l + fluxapyroxad 42 g/l + pyraclostrobine 67 g/l) environ 40 € (**dernière campagne d'utilisation**)

Pour les variétés peu sensibles à la rouille brune et absence de rouille jaune (note supérieure à 5) vous pouvez également utiliser :

- **LIBRAX 0.75 I** (metconazole 45 g/l + fluxapyroxad 62.5 g/l) environ 37 €
- **ADEXAR 0.75 I** (époconazole 62.5 g/l + fluxapyroxad 62.5 g/l) environ 37 € (**dernière campagne d'utilisation**)
- **VELDIG 0.8 I** (bixafen 65 g/l + fluopyram 65 g/l + prothioconazole 130 g/l) environ 44 €

Dans les situations en précédent maïs ou sorgho où un traitement visant la fusariose est envisagé avec PROSARO (prothioconazole 125 g/l + tébuconazole 125 g/l), vous pouvez diminuer les doses des programmes ci-dessus de 20 % et l'on évitera d'utiliser VELDIG et ELATUS ERA contenant également du prothioconazole.

Cécidomyie orange : la majorité des parcelles arrivent en période de sensibilité. Pour détecter la présence de ce ravageur, positionner une cuvette jaune à la hauteur de la végétation.

Seuil indicatif de risque : 10 cécidomyies par cuvette en 24 heures ou 20 en 48 heures.

Reconnaissance, facteurs de risque et leviers : cf. BSV de cette semaine

Profil de maladies des variétés de blé préconisées

Variétés	Piétin verse	Oïdium	Septoriose	Rouille jaune	Rouille brune	Fusariose épi
ADVISOR	6	7	5,5	7	7	4,5
APACHE	2	5	4,5	7	5	7
ARMADA	3	6	6	7	7	5
DIAMENTO	3	6	5,5	7	5	5
FILON	3	6	7	7	5	4,5
GONCOURT	2	7	6	4	5	4
LG ABSALON	6	8	7,5	7	7	5
LG ARMSTRONG	6	6	6,5	7	7	4
MACARON	2	6	6	7	5	6
NEMO	2	5	5,5		5	4,5
OREGRAIN	2	4	5	4	4	5,5 (DON 6,5)
PAKITO	3	4	4	7	4	5
PIBRAC	4	6	6	6	5	5
RGT SACRAMENTO	(2)	5	5,5	7	7	(DON 5)
RUBISKO	2	6	6	7	8	5,5
SOLINDO CS	1	8	5,5	6	6	5,5
SOPHIE CS	7	5	6	7	6	5
SY MOISSON	3	7	4,5	7	6	6
UNIK	3	5	6,5	7	4	4,5

Notes maladies : (peuvent varier en fonction de la climatologie, des milieux et des techniques de culture).

	Sensible
	Assez sensible
	Moyennement sensible
	Peu sensible

ORGE D'HIVER / TRITICALE

Pour les parcelles observées cette semaine dans l'Allier, les stades sont compris entre épiaison et floraison.

Au vu des stades la protection doit être en place.

MAÏS

Pour les 10 parcelles observées cette semaine, les stades sont compris entre semis non levée et 4 feuilles. Après l'épisode de gel, la majorité des parcelles ont redémarré, pour rappel jusqu'à 5 feuilles l'apex est toujours en terre ce qui permet au maïs de récupérer, attention les feuilles ayant pu disparaître sont à comptabiliser pour déterminer le stade du maïs.

RAVAGEURS : quelques signalements de dégâts de limaces, d'oiseaux et de petites altises sans conséquences pour les cultures.

Les autres ravageurs de début de cycle ne sont pas signalés.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus
<https://ephy.anses.fr>
- pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/GuidePHYTO2014.pdf
- pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf
- et pour toutes autres informations
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

*avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
"Développement agricole et rural"*